BULLETIN DU CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA

L'hypertrucage : technique utilisée pour la perpétration de fraudes

2024-07-31

LA FRAUDE : IDENTIFIEZ-LA, SIGNALEZ-LA, ENRAYEZ-LA

Le Centre antifraude du Canada constate une augmentation des signalements d'incidents où l'hypertrucage est utilisé pour commettre des fraudes. Les vidéos hypertruquées sont des fichiers qui ont été modifiés de manière à créer et à diffuser de fausses images de politiciens, de célébrités, de présentateurs de nouvelles, etc.

Les fraudeurs utilisent des algorithmes complexes d'intelligence artificielle pour manipuler des fichiers audio et vidéo pour donner la fausse impression qu'une personne digne de confiance fait la promotion de plateformes d'investissement, d'applications ou de produits frauduleux. Ces vidéos hypertruquées peuvent être convaincantes et donc difficiles à authentifier pour les personnes qui les visionnent. Ces vidéos circulent souvent sur les médias sociaux et sont parfois utilisées pour commettre une fraude ou propager de la fausse information.

Indices – Comment vous protéger

- Présumez qu'une vidéo montrant une personnalité connue en train de faire la promotion de marchandise ou de placements est fausse jusqu'à ce que vous puissiez prouver le contraire après avoir fait vos propres recherches.
- Méfiez-vous si c'est trop beau pour être vrai ou si on montre des personnalités publiques en train de dire quelque chose qui ne leur ressemble pas. L'hypertrucage repose souvent sur du contenu sensationnaliste et provocateur destiné à manipuler les personnes qui regardent les vidéos.
- Restez à l'affût des indices de montage vidéo, par exemple des mouvements manquant de naturel, une bande audio désynchronisée ou un éclairage et des ombres non conformes.
- Vérifiez l'information, notamment en cherchant des éléments prouvant l'authenticité de l'information auprès de sources dignes de confiance.
- Certains fraudeurs utilisent le nom d'entreprises légitimes pour crédibiliser leur fraude et convaincre les victimes d'envoyer de l'argent. Vérifiez les adresses de courriel, les adresses URL, les numéros de téléphone et l'adresse physique.
- Vérifiez si les entreprises de placement sont enregistrées auprès de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de votre province ou à l'aide du moteur de recherche national (http://www.sontilsinscrits.ca).
- Pour obtenir d'autres conseils et trucs pour vous protéger, consultez le site Web du Centre antifraude du Canada (CAFC).

Si vous croyez avoir été la cible d'un acte de cybercriminalité ou de fraude, vous devez le signaler à votre service de police local et au CAFC au moyen de son système de signalement en ligne ou par téléphone au 1-888-495-8501. Il est recommandé de signaler une fraude, que vous en ayez été victime ou non, au CAFC.